

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: BIDAR, Bast (DGOS/SDPF/PF2)
Envoyé: mardi 19 mars 2024 11:57
À: PERROT, Catherine (ARS-ARA); ARS-ARA-DOS-PHARMACIE; ARS-BFC-DOS-PHARMACIE; DUPONT, Hélène (ARS-BFC/BFC/DSP); DEYDIER, Odile (ARS-BFC/BFC/DSP); PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP); ROSSIGNOL, Fabien (ARS-BRETAGNE/DCTP); MAGNANT, Cécile (ARS-BRETAGNE/DCTP); LORHO, Anne-Marie (ARS-BRETAGNE/DCTP); ZAMPARUTTI, Patrick (ARS-BRETAGNE/DCTP); ARS-CVL-PHARMACIE-BIOLOGIE; PHAM-BA, Anne (ARS-CVL); BARDET, Emmanuelle (ARS-CVL); LACROIX, Laurent (ARS-CVL); ARS-CORSE-INSP-REGION-PHARMA; COTE, Franck (ARS-CORSE); DAVESNE, Séverine (ARS-GRANDEST); VALLEE, Louise (ARS-GRANDEST); MORITZ, Thomas (ARS-GRANDEST); VAN LOON, Valentine (ARS-GRANDEST); PANDOLFO, Maryse (ARS-HDF); BLONDEL, Sylvie (ARS-HDF); AZARD, Julie (ARS-NA/DOS); AMBLARD, Raphaël (ARS-NA/DOS); NATY-DAUFIN, Philippe (ARS-NA/DOS); ARS-NA-PHARMABIO; ARS-NORMANDIE-DOS-DIRECTION; BOUCHERIE, Quentin (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS); VIENNE, Monique (ARS-NORMANDIE/DOS/POOS); PI, Sabine (ARS-OC/DOSA/SOINS HOSPITALIERS); DOUZAL, Hélène (ARS-OC/DOSA/SOINS HOSPITALIERS); JACQ, David (ARS-PDL); GARDEL, Caroline (ARS-PDL/DOSA-AES); ARS-PDL-DOSA-AES; PEILLARD, Laurent (ARS-PACA/DOS/DBIO PHAR); SAINT-MARTIN, Patrick (ARS-GUADELOUPE/DSS); BALLU, Olivier (ARS-MARTINIQUE/MRICEA); KLEISOVA, Viktoria (ARS-GUYANE); PERON, Jean-Yves (ARS-REUNION); NORTIER, Aurélien (ARS-MAYT)
Cc: LESQUELEN, Anne (DGOS/SDPF/PF2); PERINAUD, Amelie (DGOS/SDPF/PF2); FABRE, Pierre (DGOS/SDPF/PF2)
Objet: Echange ARS | DGOS du 14 mars 2024 - Sérialisation au sein des PUI
Pièces jointes: DGOS-ARS_Etat des lieux sérialisation_14.03.2024.pdf; PUI à relancer.xlsx

Bonjour,

Tout d'abord, nous vous remercions pour l'échange du jeudi 14 mars dernier sur l'état des lieux de la mise en œuvre du règlement délégué.

Pour rappel, le principal message transmis vise à ce que les ARS relancent dans un premier temps **les établissements de santé (ES) déjà connectés afin qu'ils réalisent des transactions avant le 31 mars 2024 (Onglet : Connectées mais non ACTIVES)**

- En effet, de nombreux ES n'ont pas réalisé de désactivation des boîtes ces 2 derniers mois ;
- Il s'agit d'engager la démarche de désactivation des boîtes.

Bien entendu, il est nécessaire **de rappeler aux ES qui ne sont pas encore enregistrés ou connectés, qu'ils s'engagent très rapidement dans la démarche : (Onglet Non enregistré et Onglet Non connecté)**

En ce qui concerne les sanctions, nous avons demandé à la CE de nous laisser un délai supplémentaire compte tenu de la dynamique en cours et avons proposé un plan d'action formalisé à la CE (cible des transactions à 80% fin mars et 100% fin juin 2024).

Le fichier « PUI à relancer » en pièce jointe précise au sein des 3 onglets (i) Les PUI non enregistrées (ii) Les PUI enregistrées mais non connectées (iii) Les PUI connectées mais non actives.

Nous restons à votre disposition.

Bien à vous,

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !